

United Nations



Nations Unies

Director, Division for Social Policy and Development
DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS
Room DC2-1320, 2 United Nations Plaza, New York, New York 10017
Tel: (212) 963-4667 Fax: (212) 963-3062 e-mail: gonnot@un.org

8 juillet 2009

Mesdames et Messieurs les Représentants des peuples autochtones,

Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies présente ses compliments aux organisations des peuples autochtones et a l'honneur d'appeler leur attention sur la résolution 2000/22 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 2000, intitulée « Création d'une instance permanente sur les questions autochtones ».

Aux termes du paragraphe 1 de cette résolution, le Conseil économique et social :

« Décide de créer, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, une instance permanente sur les questions autochtones, composée de seize membres, dont huit seront proposés par les gouvernements et élus par le Conseil, et huit seront désignés par le Président du Conseil après consultation en bonne et due forme avec le Bureau et les groupes régionaux par le truchement de leurs coordinateurs et à l'issue de larges consultations avec les organisations autochtones, en tenant compte de la diversité et de la répartition géographique des populations autochtones du monde ainsi que des principes de transparence, de représentativité et d'égalité des chances pour toutes les populations autochtones, notamment des processus internes, le cas échéant, et des processus locaux de consultation autochtones – tous les membres siégeant à titre personnel en tant qu'experts indépendants sur les questions autochtones, pour une période de trois ans, et pouvant être réélus ou redésignés pour une autre période. »

L'Instance permanente est un organe consultatif du Conseil économique et social, chargé d'examiner les questions autochtones en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits de l'homme. Elle tient sa session annuelle d'une durée de dix jours ouvrables chaque mai.

Le mandat des membres actuels de l'Instance permanente expire à la fin de 2010 et des candidatures sont maintenant sollicitées pour la période de trois ans allant de janvier 2011 à décembre 2013. Les membres actuels qui ont servi le maximum de deux mandats (6 ans) en tant que membres de l'Instance permanente ne peuvent être nommés pour un nouveau mandat.

Il est aussi important de noter que les huit (8) membres proposés par les organisations autochtones doivent être issus des sept régions socioculturelles afin d'avoir une plus grande représentation des peuples autochtones du monde. Ces régions ainsi sont : l'Afrique, l'Asie, l'Amérique centrale et du Sud et le Caraïbe, l'Amérique du Nord, l'Arctique, le Pacifique ainsi que l'Europe de l'Est, la Fédération de Russie, l'Asie centrale et la Transcaucasie.

Il est également à noter que le huitième membre vient en rotation tous les trois ans d'une des trois plus grandes régions peuplées par les peuples autochtones, soit l'Amérique latine, l'Asie et l'Afrique. L'Amérique latine aura un membre supplémentaire pour le prochain mandat (2011 - 2013).

J'encourage les organisations autochtones à entamer des consultations dès que possible afin que le Président du Conseil économique et social puisse examiner les candidatures et désigner les prochains membres de l'Instance.

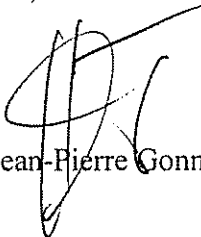
Je vous ainsi encourage à choisir vos candidats en tenant compte des principes de répartition géographique équilibrée et de représentation des deux sexes. Il est indispensable par ailleurs que vous fournissiez des curriculum vitae récents de vos candidats pour examen par le Président, ainsi que des précisions sur la ou les organisations qui ont procédé aux désignations.

Toute correspondance doit être adressée au Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, Département des affaires économiques et sociales (DESA), Room DC2-1454, New York, NY 10017, Etats-Unis **OU** par courrier électronique : **indigenous_un@un.org**

La date limite de dépôt des candidatures est le 1er février 2010.

Je vous remercie à l'avance de votre coopération.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, mes sincères salutations,



Jean-Pierre Gonnot